

# Accompagner les entreprises dans la diffusion des pratiques de mobilité responsables

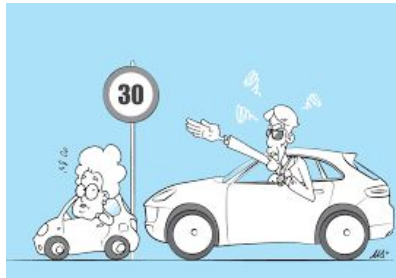
Journée d'études BAM du 5 avril 2023

# Les motivations



Améliorer les conditions d'accès des collaborateurs et visiteurs/clients

Recrutement



Réduire le stress et se maintenir en forme

Coût d'une place de parking = 1500€ à 2500€ en surface

RSE



Optimiser la surface dédiée au stationnement



Améliorer le bien-être au sein de l'établissement et gagner en productivité

Economies



Réduire les frais et le temps des trajets domicile-travail et professionnels

Sécurité



Maîtriser le risque routier et la sécurité des salariés



Améliorer la qualité de l'air et rendre la métropole plus agréable à vivre

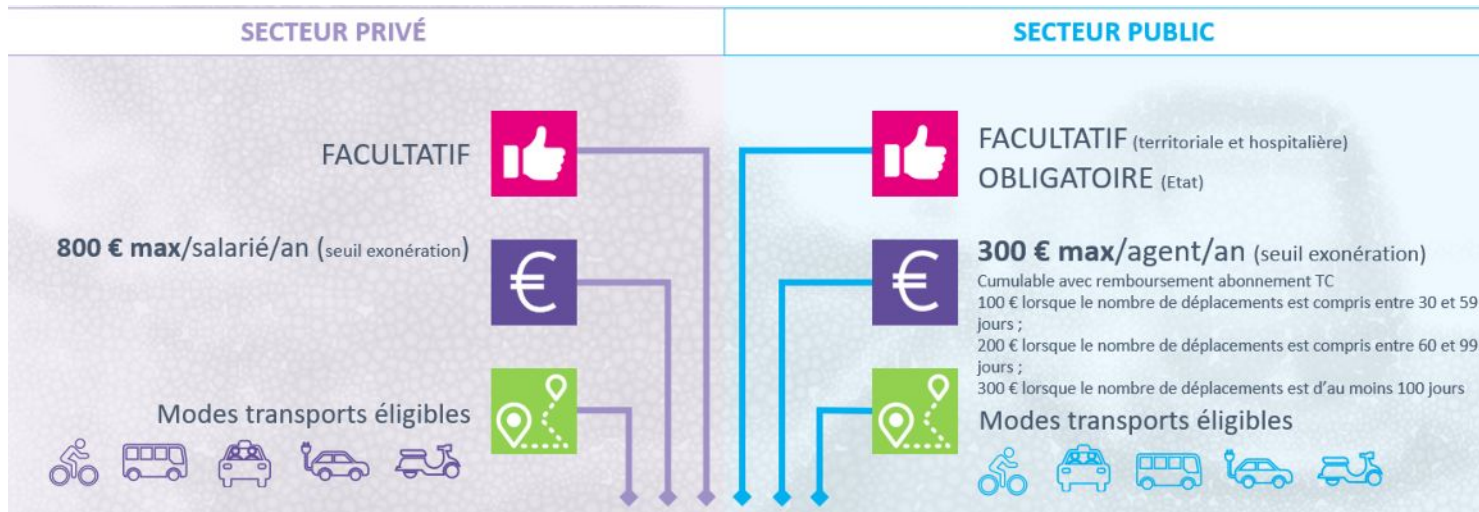
Environnement

Interlocuteurs dans les entreprises:

- Environnement
- RSE
- DRH
- Dircom
- DAF
- Chef d'entreprise...

# La réglementation

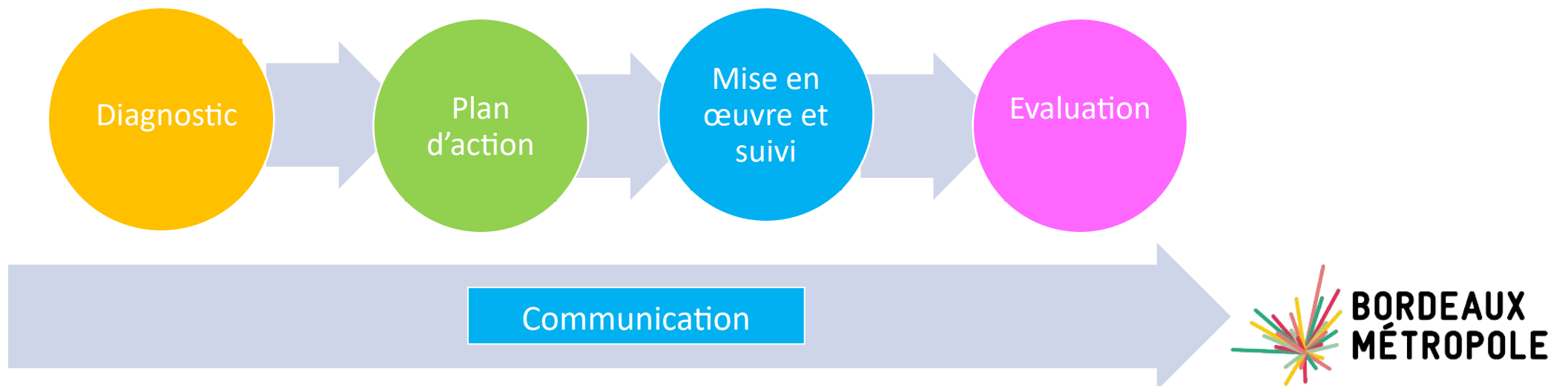
- La loi d'orientation des mobilités (2020) prévoit l'obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés de traiter du **volet mobilité dans les négociations annuelles obligatoires**.
- A défaut, elles doivent réaliser un **Plan de Mobilité-Employeurs**, qui peut être mené de façon collective (PMIE)
- Cette loi a instauré le **Forfait Mobilité Durable** (obligatoire pour la FPT, soumis à décision/délibération pour FPH et FPT).



- Possibilité également d'octroyer le **Titre-mobilité**, qui s'inspire du titre-restaurant. C'est une solution de paiement dématérialisée et prépayée facile à utiliser, que les employeurs peuvent mobiliser pour les remboursements liés au forfait mobilités durables ou à la « prime transport ».
- **La prime transport**: remboursement possible des frais de carburant (jusqu'à 400 € par an et par salarié) ou d'alimentation électrique, hybride rechargeable ou hydrogène (jusqu'à 700 € par an et par salarié).

# Le Plan De Mobilité Employeur

- Un ensemble de mesures qui visent à rationaliser les déplacements des salariés d'une entreprise et de ses clients/visiteurs, pour diminuer les émissions polluantes et réduire les encombrements
- Il favorise l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.
- Le PDM-E est un vrai projet d'établissement, qui peut s'inscrire dans une démarche Qualité ou dans un Système de management environnemental
- A l'échelle inter-établissements, il permet une efficacité accrue avec des actions mutualisées et territorialisées
- Les déplacements étudiés concernent:
  - les trajets domicile/travail
  - Les trajets professionnels
  - les déplacements professionnels des salariés, visiteurs et partenaires



# L'accompagnement par Bordeaux Métropole

- Depuis 2010: promotion des PDE et service de conseil en mobilité à Bordeaux Métropole
- Depuis 2016: 4 agents qui accompagnent et assurent la promotion des PDM-E (environ 1,5 ETP)

**Objectifs:** sensibiliser, fédérer, renseigner, relayer auprès des services de Bordeaux Métropole + animateurs mobilité auprès des salariés



En 2022:

- Animations: près de 700 salariés impactés
- Challenge Mobilité: 82 entreprises, 2300 salariés

- Le Club de la Mobilité: réseau des porteurs de projets de plans de mobilité depuis 2010  
*Appui méthodologique / formations / ateliers thématique / colloque annuel / site Internet [www.clubdelamobilite.fr](http://www.clubdelamobilite.fr)*

Challenge de la MOBILITÉ  
L'ÉPREUVE // LES PREUVES

Au travail Et vous? J'y vais autrement!

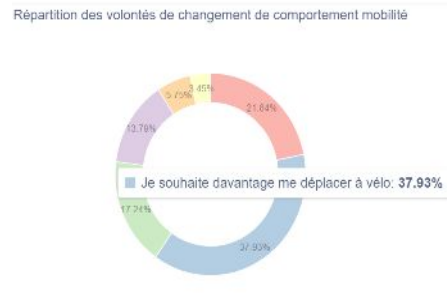
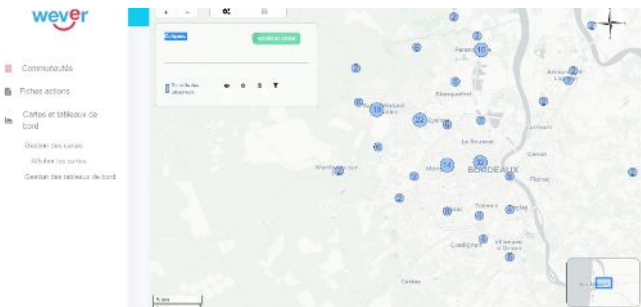
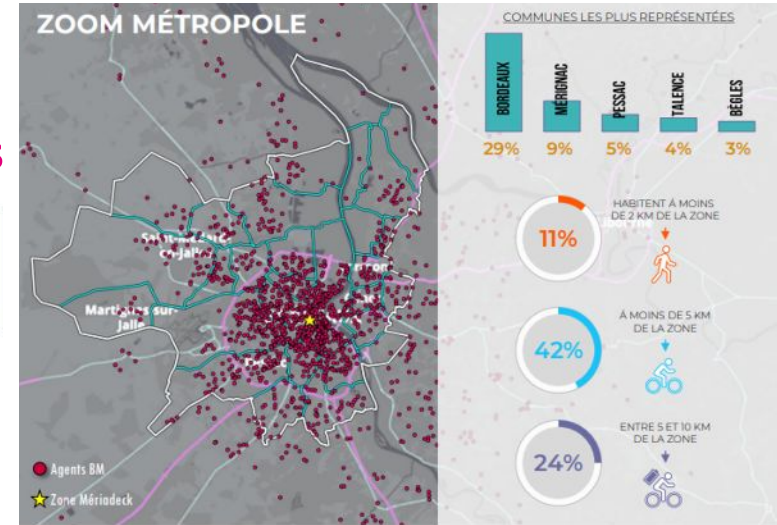
20 > 26  
JUN 2022

Accueil Actus Établissements Participants Kit de com' Application Résultats et participation Espace référent



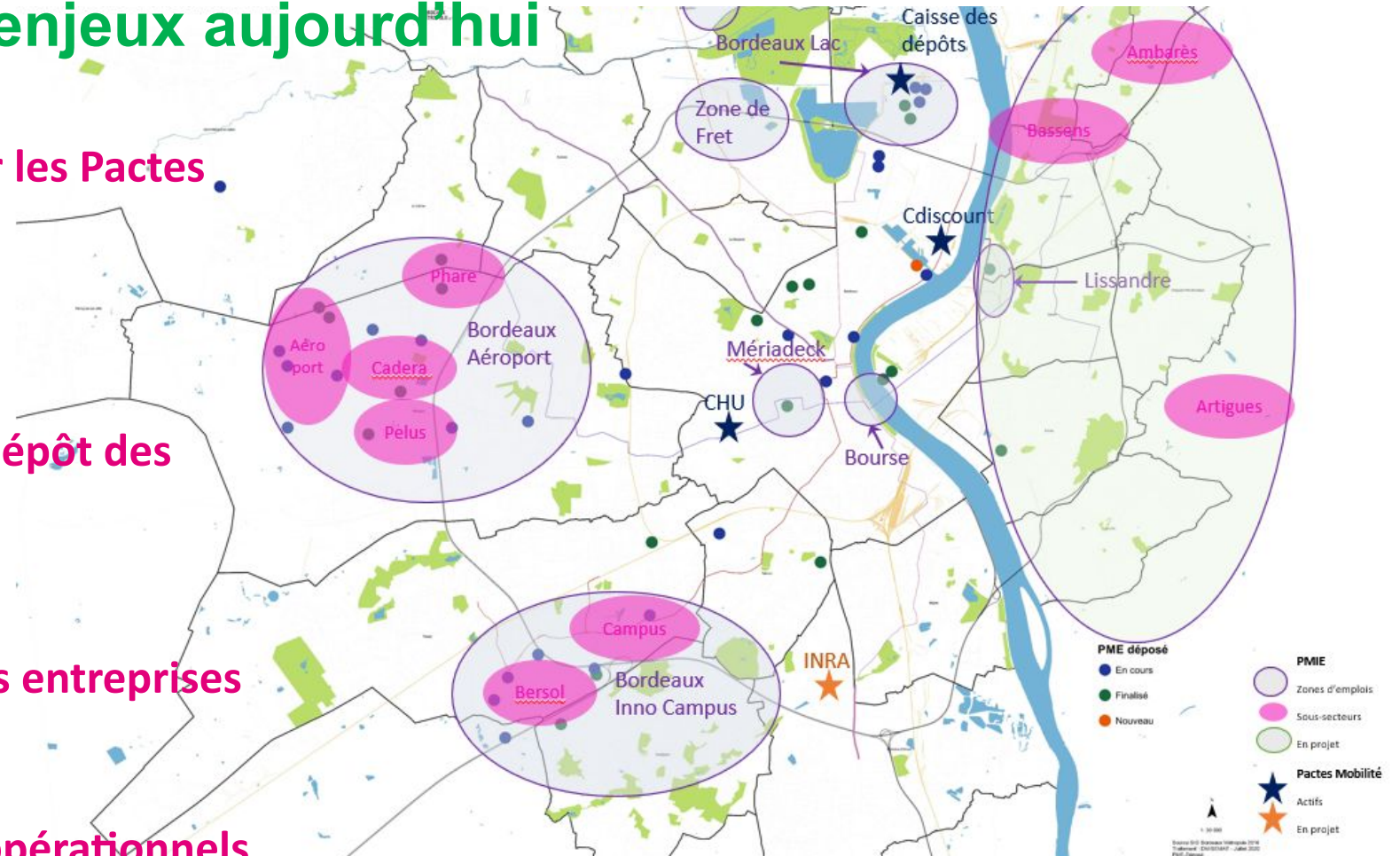
# L'expertise PDM-E et PMIE

- Depuis 2018, partenariat financier avec la CCI pour la **réalisation d'études de diagnostics PMIE** pilotés par BM :
  - Impulsion et mobilisation des entreprises (séminaires)
  - Entretiens individuels
  - Etude CCI: géolocalisation, diagnostics collectifs et individuels, enquêtes mobilité, potentiels de report modal
  - Co-construction d'un plan d'action collectif
- Depuis 2019, **label PDM-E** pour récompenser les établissements exemplaires sur la base d'une plateforme de dépôt des PDM-E
- Depuis 2021, expérimentation de la plateforme proposée par Wever « **Mob'M** » pour la réalisation des PDM-E



# Les enjeux aujourd'hui

- Réussir à pérenniser et faire évoluer les Pactes  
Mobilité:  
Plan de Mobilité engageant  
employeur/collectivité
- Continuer à faire évoluer l'outil de dépôt des  
PDM-E intégré à MOB'M
- Diffuser l'outil MOB'M pour faciliter  
l'accompagnement opérationnel des entreprises  
de toutes tailles
- Poursuivre le lien avec les services opérationnels  
pour une bonne prise en compte en amont des  
besoins de mobilité exprimés par les entreprises
- Expérimenter des actions mobilité innovantes  
avec les entreprises



## Objectifs Schéma des Mobilités:

400 PDME

10 Pactes Mobilité

30 PMIE

2030

# Merci pour votre attention!

Me contacter: Emilie AUMONT / [e.aumont@bordeaux-metropole.fr](mailto:e.aumont@bordeaux-metropole.fr)

